

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

CIRCULATION INTERDITE
PLACE DE L'ÉGLISE

Objet : Procession du Saint-Sacrement
Paroisse Sainte-Cécile d'Albi

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225 ;

Vu l'état des lieux ;

Vu la demande effectuée par la paroisse Sainte-Cécile d'Albi ;

CONSIDERANT que la Procession du Saint-Sacrement nécessite l'occupation temporaire de la Place de l'Eglise entre le Monument aux Morts et le parvis de l'église,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Place de l'Eglise sera fermée à la circulation entre le Monument aux Morts et le parvis de l'église

Dimanche 2 juin 2024 de 12h à 13h

Article 2 : Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par des panneaux convenablement placés, conformément aux dispositions du Livre I, huitième partie, de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Cette signalisation sera à la charge de la paroisse (barrières/panneaux de signalisation mis à disposition par la Mairie).

Article 3 : Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et de gendarmerie.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité des lieux.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera faite :

- au Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- à la paroisse ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 29 mai 2024

Pour Madame Le maire,

Le Responsable des Services Techniques



Christophe JAMMES
Christophe JAMMES